

DEJANS AVOCATS
Société d'Avocats au Barreau de SENLIS
17, avenue Foch
60300 SENLIS
Tél. 03.44.53.00.23
Mail : contact@dejans-avocats.com

JD COMPIEGNE (SOC LE PRIEURE) / AVOVENTES

Cahier des Conditions de Vente
Déposé Le 29 avril 2024
RG N° 24/00036

DIRE D'URBANISME

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ ET LE 06 JANVIER :

Au greffe du Tribunal Judiciaire de COMPIEGNE, et par-devant Nous, Secrétaire Greffier en Chef, a comparu :

Maître Thibaut VANDIERENDONCK, avocat au Barreau de COMPIEGNE, lequel est constitué pour :

Le Syndicat des copropriétaires de l'immeuble « Résidence LE PRIEURE », sis 1 Rue Georges Forest - 60200 COMPIEGNE, représenté par son Syndic la société JD COMPIEGNE IMMO, sise 34 Rue des Domeliers – 60200 COMPIEGNE, représenté par son représentant légal domicilié ès qualité audit siège ; agissant poursuites et diligences de ses dirigeants responsables domiciliés ès qualité audit siège.

Lequel a dit :

- Qu'il a été délivré, concernant l'immeuble saisi :

Par le Cabinet GREUZAT, géomètre-expert à CREPY-EN-VALOIS (Oise) :

- le certificat d'urbanisme
- l'extrait cadastral
- le plan de situation
- le rapport des risques

Qu'il y a donc lieu de porter ces informations à la connaissance des éventuels acquéreurs.

Pourquoi ledit avocat comparant demande qu'il plaise au Tribunal de bien vouloir insérer au cahier des conditions de vente, les documents sus mentionnés joints en copie au présent dire.

Et l'avocat comparant a signé avec Nous.

SOUS TOUTES RESERVES